



## Demarches consecutives à degradation habitation suite travaux mit

Par **Iacigale**, le **20/06/2010** à **14:17**

Bonjour, je suis copropriétaire dans un immeuble dont j'habite le dernier étage (2ème). Depuis plusieurs mois l'opac a entamé des travaux de consolidation de l'existant avant création d'un garage souterrain. D'où vibrations constantes de mon habitation et de tout le quartier. Le 10 juin un accident de chantier (un ouvrier dans le coma) amène les pompiers sur le terrain. Dans l'heure qui suit nous sommes évacués par mesure de sécurité (risque d'écroulement de l'immeuble). Après passage d'un expert on nous autorise à réintégrer les lieux. Il y a 3 jours, le 17 juin, un faux plafond s'écroule en partie dans notre salle à manger (photos); heureusement personne dessous. Nous passons la journée à le démonter complètement. Des fissures de plus en plus larges (photos) apparaissent dans les pièces attenantes aux travaux. Pour info, nous n'avons pas de syndic de copro. celui ayant été nommé par le tribunal à notre demande il y a deux ans n'ayant jamais voulu entrer en fonction. Les 2 autres copropriétaires n'habitent pas la région et se désintéressent de leur bien.

Première question: A qui nous adresser et que faire si possible de non coûteux?

Deuxième question: Y a-t-il un autre moyen d'assurer nos parties communes que de nommer un syndic?

Merci pour vos conseils.